



⑪ Numéro de publication : **0 530 067 A1**

⑫ **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑳ Numéro de dépôt : **92402179.3**

⑤① Int. Cl.⁵ : **A45C 5/12**

㉔ Date de dépôt : **29.07.92**

③① Priorité : **28.08.91 FR 9110667**

④③ Date de publication de la demande :
03.03.93 Bulletin 93/09

⑧④ Etats contractants désignés :
BE DE GB IT

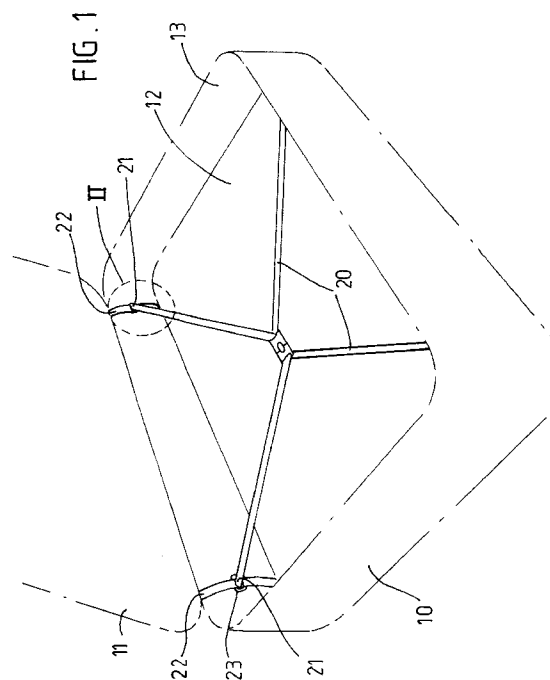
⑦① Demandeur : **DELSEY**
23, rue Saint-André
F-93012 Bobigny (FR)

⑦② Inventeur : **Seynhaeve, André**
18, rue Moulin Saint Rieul
F-60300 Senlis (FR)

⑦④ Mandataire : **Loyer, Bertrand**
Cabinet Pierre Loyer 77, rue Boissière
F-75116 Paris (FR)

⑤④ **Bagage à sangles de maintien des effets.**

⑤⑦ Bagage du genre comportant au moins une coque (10) formée d'un fond (12) entouré d'un bandeau (13) qui lui est globalement perpendiculaire, et des sangles (20) de maintien des effets. Chacune des extrémités (21) desdites sangles (20) est accrochée sur la barrette transversale mobile d'une boucle (23) montée coulissante sur une sangle auxiliaire (22) fixée par ses extrémités au bandeau (13) de manière à s'étendre transversalement par rapport audit bandeau (13).



La présente invention concerne un bagage dans lequel les sangles de maintien des effets peuvent être réglées en hauteur par rapport au fond.

De manière usuelle, lesdites sangles sont fixées à un bagage au fond de celui-ci, le long de la séparation entre le fond et le bandeau qui l'entoure. Une telle disposition présente l'inconvénient de froisser les vêtements rangés dans le bagage si ceux-ci sont nombreux. En effet, lorsque la pile de vêtements positionnée dans le bagage est assez haute, la mise en place des sangles crée une déformation de celle-ci en tronc de pyramide ce qui plie les bords des vêtements et les froisse.

Il a déjà été proposé de régler la hauteur desdites sangles en assurant leur maintien en des points distants de leurs extrémités par des dispositifs disposés sur le bandeau du bagage. De tels dispositifs ne donnent pas toute satisfaction et c'est pourquoi la présente invention a pour but de proposer une disposition nouvelle des sangles qui permettent de toujours garder les piles de vêtements parfaitement en forme et ainsi de ne pas froisser les vêtements au cours de leur transport.

Ceci est obtenu en accrochant chaque extrémité de chaque sangles sur la barrette transversale mobile d'une boucle montée coulissante sur une sangle auxiliaire fixée par ses extrémités au bandeau du bagage de manière à s'étendre transversalement par rapport audit bandeau.

Ainsi, en déplaçant chaque boucle, on détermine à volonté la distance de la sangle par rapport au fond du bagage.

La présente invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre d'une mise en oeuvre de celle-ci en référence au dessin sur lequel :

- la figure 1 est une vue schématisée d'un bagage ouvert.
- la figure 2 est une vue à plus grande échelle du détail II de la figure 1.

A la figure 1, on voit un bagage globalement formé par une coque 10 et un couvercle 11 que l'on a représenté ouvert. La coque 10 est de manière connue en soi formée d'un fond 12 duquel dépend un bandeau 13 qui lui est globalement perpendiculaire et s'étend sur toute sa périphérie.

Le couvercle 11 est représenté de manière très schématique sur la figure 1. Usuellement ce couvercle est conformé de manière similaire en une coque formée d'un fond autour duquel est fixé un bandeau destiné à être positionné autour du bandeau 13 pour le recouvrir partiellement ou bien sur la tranche dudit bandeau 13. Bien entendu l'invention pourra être mise en oeuvre dans tout bagage et aussi bien dans la coque que dans le couvercle de celui-ci s'il est destiné au rangement d'effets.

Les sangles 20 sont représentées attachées l'une à l'autre afin de maintenir les vêtements en formant un X à la surface de ceux-ci.

Chacune de ces sangles 20 est fixée par ses deux extrémités 21 au bandeau 13.

Suivant l'invention et comme mieux visible à la figure 2, la fixation de chacune des extrémités 21 des sangles 20 nécessite, selon l'invention, la mise en place d'une sangle auxiliaire 22.

Chaque sangle auxiliaire 22 est fixée par ses extrémités au bandeau 13 de manière à être globalement perpendiculaire au fond 12, c'est à dire transversalement par rapport audit bandeau. Les extrémités des sangles auxiliaires pourront être fixées au bandeau par tout moyen tel que piqûre, agrafage, soudure, utilisation de clips métalliques ou non..., connus dans la fabrication des bagages. Bien entendu, entre ses extrémités, la sangle auxiliaire 22 est indépendante du bandeau 13.

Sur chacune des sangles auxiliaires 22, est prévue une boucle 23 de type connu capable de coulisser sur la sangle auxiliaire selon la double flèche F afin d'être rapprochée ou éloignée du fond 12.

Sur la barrette transversale mobile 24 de ladite boucle 23, on accroche l'une des extrémités d'une des extrémités 21 d'une sangle par exemple et comme représenté par une couture.

Par un tel montage, les sangles 20 sont par leurs extrémités 21 montées déplaçables en hauteur par rapport au fond du bagage. Il suffit de faire coulisser les boucles 23 sur les sangles auxiliaires 22 pour amener de manière simple les sangles 20 à une distance du fond du bagage égale à la hauteur des effets rangés afin de les maintenir. Les sangles 20 peuvent, par la mise en oeuvre de l'invention, toujours être disposées parallèlement aux effets et ainsi ne pas en froisser les côtés.

On ne sortira pas du cadre de l'invention en utilisant des sangles disposées différemment dans le bagage, par exemple parallèles entre elles, que celles-ci soient élastiques ou non. De même les sangles auxiliaires 22 et les boucles 23 pourront être en toute matière usuelle.

On pourra également prévoir que les extrémités 21 des sangles soient fixées de manière démontable sur la barrette transversale 24 des boucles 23 afin de permettre de décrocher les sangles par leurs extrémités et non par leur partie médiane comme représenté.

Revendications

1. Bagage du genre comportant au moins une coque (10) formée d'un fond (12) entouré d'un bandeau (13) qui lui est globalement perpendiculaire, et des sangles (20) de maintien des effets, caractérisé en ce que chacune des extrémités (21) desdites sangles (20) est accrochée sur la barrette transversale mobile (24) d'une boucle (23) montée coulissante sur une sangle auxiliaire (22) fixée par ses extrémités au bandeau (13) de ma-

nière à s'étendre transversalement par rapport
audit bandeau (13).

5

10

15

20

25

30

35

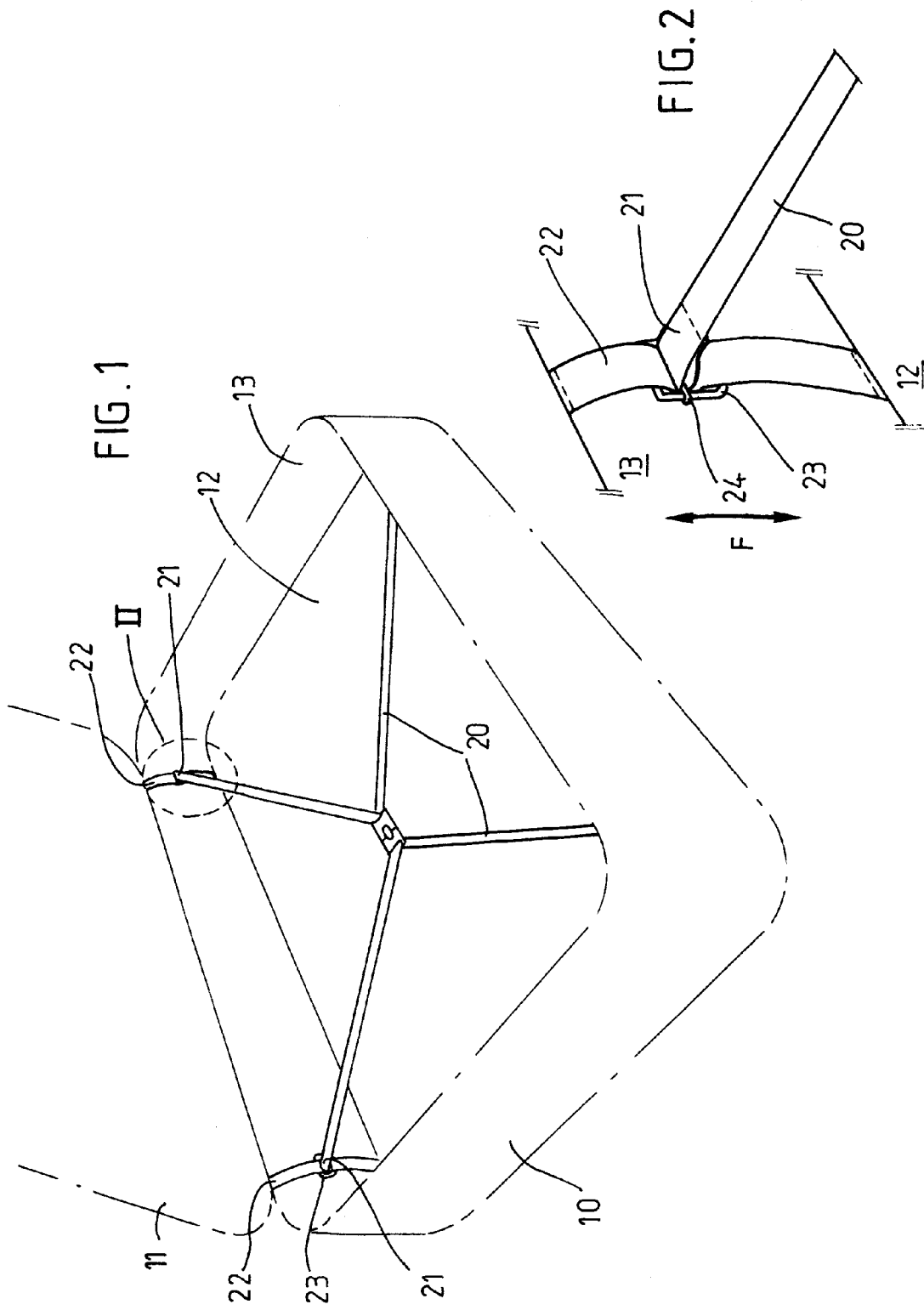
40

45

50

55

3





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 92 40 2179

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
X	FR-A-725 572 (DEPERDUSSIN) * page 2, ligne 10 - ligne 34; figures 2-4 *	1	A45C5/12

X	US-A-1 496 498 (TANTLINGER) * page 1, ligne 68 - page 2, ligne 11; figures 1-4 *	1	

A	EP-A-0 379 438 (DELSEY) * abrégé; figures 1-3 *	1	

A	US-A-1 704 114 (WISBY)		

A	DE-U-8 809 289 (GREBENSTEIN GMBH)		

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A45C
Lien de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 19 NOVEMBRE 1992	Examinateur ECETTO M.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 01.92 (P0402)